

Prochaine réunion du conseil de gestion le mercredi 8 avril à 14 h 30 en visio

Présents : Régine Scelles, Nathalie Camart, Natalie Rigal, Olivier Vecho, Yannick Morvan, Marie de Montmorillon, Guillemine Chaudoye, François Pommier, Cyrille Bouvet

- 1) Information sur la répartition des tâches à la direction de l'EA
 - a. Cyrille gère le budget EA (en particulier les 10% de l'EA (cette année 2345€)
 - b. Les équipes comme avant gèrent leur budget
 - c. Cyrille gère les CR de réunions (qui seront d'abord en version partagée provisoire puis définitive après quelques jours pour que les participants puissent la modifier).

- 2) Point sur les finances de l'EA (clé de répartition, part commune...).

Il est décidé que la répartition du budget se fait cette année selon la clé 9/9/2 c'est à dire en ne comptant que les publiants.

De plus il est décidé que les petites équipes de moins de 4 chercheurs publiant ait une aide supplémentaire de 500€.

Il est décidé à nouveau cette année de réserver 10% du budget pour des actions collectives de l'EA. Ces 10% pourront être utilisés par les groupes de travail de l'EA, mais nous avons à imaginer/proposer d'autres utilisations possibles évidemment (formation collective, invitation de collègues, séminaires....)

- 3) Point sur les ATER

- Les ATER de développement sont gérés en équipe pédagogique.
- TCC et psycha la sélection est en cours.

- 4) Préparation de la journée de la recherche

- Proposition de demander à décaler à l'automne la journée de la recherche en raison de la désorganisation et des incertitudes liées à l'épidémie

- 5) Anticipation de la manière de procéder pour la sélection des allocations doctorales.

- 15 juin dates des auditions prévues à l'ED, mais les incertitudes sont nombreuses en raison de la situation.
- Proposition de faire une audition au niveau de l'EA après une régulation intra équipe des candidats à auditionner.

- 6) Questions diverses

- Questions liées au Corona virus : envoyer aux doctorants un mail pour les informer de la situation, se montrer disponibles en cas de besoin et les rassurer sur des aménagements qui seront pris.
- Groupes de travail du CS : penser à l'organisation de ces groupes (par Teams).
- Point sur les difficultés du comité d'éthique : pour les dossiers avec des données anonymes ou identifiantes mais non « sensibles » (au sens de la CNIL) pas de problème. Pour les autres il y a des difficultés de validation du registre de traitement. Ce problème est à l'étude.